



## Mon ex à ma piqué 7000€, et pas de reconnaissance de dettes.

Par **hannah73**, le **25/03/2009** à **21:52**

Bonjour,  
Voilà 1 an que je suis séparé de mon ex copain, et je n'arrive toujours pas à récupérer mon argent.  
Je n'ai malheureusement pas de reconnaissance de dette, mais lui même sur un sms me dit, ton argent je vais te le rendre, ( je sais qu'un sms n'est pas une preuve)) malheureusement.  
Il ne donne bizarrement plus de nouvelle, fallait s'en douter, ne répond plus au tel rien.  
Il m'a emprunté ou du moins "volé" mon argent alors que j'étais au travail, il m'empruntait ma carte et allait faire sa vie.  
Nos comptes n'étaient pas en communs, chacun le sien, pas marié.  
Il a réussi à me prendre plus de 7000€ comme ça.  
Je souhaiterais savoir que faire, quel démarches car 7000€ ce n'est pas rien.  
J'ai besoin de vos conseils, j'ai entendue parler de lui envoyer une reconnaissance de dettes à lui envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, et si pas de réponse de lui, je pouvais commencer les démarches.  
Le seul problème est que je n'ai pour preuve que les relevés de la banque, de ces retraites ou dépenses suivant mes jours et horaires de travail.  
A voir si c'est une preuve ou pas.  
J'ai vraiment besoin d'une aide svp, je ne sais vers qui me tourner, et surtout que les démarches ne me vide pas mon compte en banque surtout.

Par **ravenhs**, le **25/03/2009** à **22:14**

Bonsoir hannah73,  
Plusieurs solutions s'offrent à vous.  
La moins coûteuse est la suivante. Vous allez au commissariat ou à la gendarmerie pour déposer une plainte contre votre ex. Vous leur racontez votre histoire et ils vous indiqueront quelle incrimination pénale correspond le mieux ( vol, abus de confiance etc ).  
Une fois votre plainte déposée, il y a 2 cas possibles : soit le parquet décide de poursuivre soit il classe sans suite.  
S'il décide de

poursuivre, la police l'interrogera et mènera l'enquête. Si les faits sont avérés vous pourrez vous constituer partie civile et demander le remboursement de ces sommes. L'avantage de cette solution est qu'elle est la moins chère car c'est la police ou la gendarmerie qui s'occupera de l'enquête et donc de récolter les preuves. En fin de parcours, vous pourrez prendre si vous le souhaitez les services d'un avocat pour qu'il vous assiste devant le tribunal correctionnel pour demander le remboursement des sommes.

Si le parquet refuse de poursuivre votre ex, vous pourrez toujours utiliser la procédure de citation directe devant le tribunal correctionnel mais cela n'aura plus d'intérêt pour vous car la police ne fera pas d'enquête. Tout ça pour dire que si aucune poursuite n'est exercée contre votre ex il vous faudra lancer une procédure judiciaire devant le tribunal d'instance.

Devant ce tribunal, l'avocat n'est pas obligatoire mais c'est fortement conseillé. Dans ce cas le mieux est d'aller voir directement un avocat.

PS : gardez le sms c'est une preuve recevable.